

HAUT-RHIN
ANNÉE SCOLAIRE
2026/2027

ÉCOLE & CINÉMA MATERNELLE AU CINÉMA

Les dispositifs nationaux d'éducation aux images *École et Cinéma* et *Maternelle au Cinéma* répondent à la définition du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle tel que présenté dans les textes officiels de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Culture

Le cadre des actions est décrit dans le cahier des charges national appelé [Ma classe au Cinéma](#)

OBJECTIFS POUR LES ÉLÈVES

- aborder le cinéma en tant qu'art pour contribuer à l'éducation artistique et culturelle ;
- découvrir et partager collectivement en salle de cinéma des œuvres cinématographiques ;
- rencontrer des professionnels du cinéma et d'autres domaines ;
- favoriser une pratique artistique et culturelle autant que possible.

MISE EN ŒUVRE LOCALE

Le Bureau Arts & Culture (Inspection de Wittenheim) est désigné à la coordination Éducation Nationale, Le Cinéma Bel Air de Mulhouse est désigné par la DRAC Grand Est à la coordination Culture. Les deux travaillent conjointement à la mise en œuvre départementale de l'action.

QUELS FILMS ?

→ **Un parcours de 3 trois œuvres** représentant une diversité d'époques, de genres et de techniques cinématographiques, est proposé aux élèves en salle de cinéma. Chaque niveau du 1^{er} degré accède à une programmation adaptée, sélectionnée dans un catalogue national des dispositifs.

Les programmations dédiées aux différents cycles sont disponibles sur le site internet départemental des dispositifs.

OÙ ?

→ Les projections avec élèves ont lieu dans les salles partenaires des dispositifs (liste disponible sur le site). Le choix de la salle pour la/les classe(s) s'effectue au moment de la réponse au questionnaire en ligne (-> voir "Comment s'inscrire" ci-après)

QUAND ?

- 1^{ère} période/Film 1 : du 07/10/2026 au 29/01/2027
- 2^{ème} période/Film 2 : du 04/01/2027 au 02/04/2027
- 3^{ème} période/Film 3 : du 05/04/2027 au 24/06/2027

QUEL TARIF ?

→ La **billetterie** des dispositifs scolaires est fixée à **3€ par billet et par séance**, soit 9€ par élève et par an pour le parcours. L'organisation et le financement des déplacements jusqu'à la salle est à la charge de l'école.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

→ Des **visionnages** (en salle de cinéma ou en ligne) **et animations pédagogiques** sont proposés aux enseignants inscrits.

→ La coordination nationale met à disposition de la documentation pédagogique autour les œuvres sur les plateformes [Nanouk Élémentaire](#) et [Nanouk Maternelle](#). Les enseignants inscrits peuvent demander un accès personnel directement sur ces plateformes.

Pour retrouver tout au long de l'année les informations sur les films, la documentation départementale, les liens vers les ressources nationales, les dates des formations proposées, les contacts utiles, rendez-vous sur le site internet départemental des dispositifs.

Les documents produits par les membres du Bureau Arts et Culture 68 sont également à retrouver sur le site <https://art-culture68.site.ac-strasbourg.fr>

QUEL ENGAGEMENT ?

→ **Voir en salle de cinéma les 3 films** du parcours choisi (pas de changement de programmation possible).

→ S'assurer que le **financement** de l'ensemble du parcours (billetterie + transports) pourra être assuré. Certaines communes ou intercommunalités soutiennent l'action.

→ Mettre en œuvre un **travail pédagogique** autour des films en amont et en aval de la séance, en s'appuyant dans la mesure du possible sur les pistes et la documentation proposées au niveau local et national.

COMMENT S'INSCRIRE ?

→ L'inscription se fait sur 2 volets :

1) Côté Éducation Nationale, une inscription par école sur la plateforme **ADAGE** accessible via le portail ARENA, en remplissant l'appel à projet dédié et en y associant les classes concernées.

2) Côté Cinéma, un questionnaire en ligne géré par la coordination cinéma pour les détails nécessaires à la prise en compte de chaque classe par les acteurs culturels. Ce questionnaire est accessible dans la description de l'appel à projets sur Adage, et sur le site internet départemental <https://www.ecoleetcinema68.fr>

QUELLE ORGANISATION ?

→ Une fois l'inscription réalisée, **les enseignants contactent directement la salle choisie pour réserver un créneau de séance par film** dans les périodes précitées. Dans la mesure du possible et pour faciliter l'organisation des séances pour les salles, il est préférable de réserver pour les 3 films dès le début d'année.

PROGRAMMATION 2026/2027

3 titres sont proposés pour chaque cycle d'école primaire.

En cycle I, 3 titres adaptés de la Petite Section à la Grande Section de maternelle, un 4^{ème} titre adapté à la Moyenne et la Grande Section, qui peut être choisi en 3^{ème} période pour les plus grands.

En cycle II, 3 titres adaptés du CP au CE2, le film de la 2^{ème} période est commun avec le cycle III.

En cycle III, 3 titres adaptés du CM1 au CM2, le film de la 2^{ème} période est commun avec le cycle II.

COORDINATION

Nom	Pour toute question relative :
Bureau Arts et Culture 68 Inspection de Wittenheim Mail : bureau.arts.culture68@ac-strasbourg.fr	- à l'aspect pédagogique, - à la formation des enseignants, - aux apprentissages liés à la projection des films - à la mise en place de projets cinéma
Amandine KUHNER Coordinatrice Culture École & Cinéma 68 Adjointe de Direction – Cinéma Bel Air de Mulhouse Mail : coordination@ecoleetcinema68.fr	- à l'inscription, - au cahier des charges du dispositif, - aux rapports avec les salles partenaires, - à l'organisation des séances



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin



Cinéma Bel Air
Salle William Wyler Mulhouse

